

(A)

(N^o 47.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 AVRIL 1902.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi portant approbation de deux échanges conclus par l'État avec la Société anonyme de Grivegnée et la Compagnie générale des conduites d'eau, aux Vennes (Liège).

(Voir les n^{os} 60 et 98, session de 1901-1902, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président-Rapporteur; HANREZ, Vice-Président; MESENS, CAPPELLE, CANTILLION, BOËYÉ et ALLARD.

MESSIEURS,

La Commission des Finances et des Travaux publics a l'honneur de faire rapport au Sénat sur le Projet de Loi portant approbation de deux échanges conclus par l'État avec la Société anonyme de Grivegnée et la Compagnie générale des conduites d'eau aux Vennes (Liège).

Le Projet de Loi a été adopté à la Chambre des Représentants à l'unanimité des 85 membres présents. Il n'a donné lieu à aucune observation au sein de la Commission.

Nous estimons, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'approuver les contrats d'échanges visés par le Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
Chevalier DESCAMPS.